date de l'application de la loi. D'ici là, nous serons en mesure d'avoir fait voter la réforme.

M. Bernard retire le projet de résolution.

M. Tirard.— Le projet de réforme sur les boissons est dû à l'initiative du gouvernement, il fait corps avec le budget. La commission des finances déclare qu'elle n'a pas sanctifié cette réforme ; nous n'avons qu'à nous incliner, mais en exprimant l'espoir que la réforme n'aboutisse pas encore une fois à un avortement.

LES REMBOURSEMENTS DU PANAMA

M. Girault conteste que sa proposition tendant à faire rembourser toute somme versée par la société de Panama, dont l'encaisseur ne pourra justifier l'emploi régulier et légitime, soit antilégislative.

La proposition de M. Girault n'est pas prise en considération.

La prochaine séance est fixée à vendredi, à deux heures.

La séance est levée à cinq heures.

LA NAVIGATION FRANÇAISE

dans les ports de la Chine

M. Maurice Dejau de la Batie, consul suppléant de France à Shangaï vient de rédiger un excellent mémoire sur le mouvement de la navigation dans les ports ouverts de la Chine. Il passe successivement en revue la part de chaque pavillon dans ce mouvement : en ce qui concerne le pavillon français, il s'exprime ainsi :

« Portugais, Hollandais et Anglais ont été, tour à tour, au premier rang dans les mers de Chine.

» Les Américains y ont joui d'une situation brillante, et les Allemands, naguère encore, étaient d'une incontestable suprématie pour la marine à voiles.

» La marine marchande française y est toujours restée, par contre, dans une position inférieure.

» Il y a trente ans, toutefois, notre pavillon national se montrait dans les eaux de Yangtsé et nos armateurs faisaient le cabotage entre les divers points et l'intercourse avec le Japon, Hong-Hong, Singapour et l'Australie. Les bâtiments de cette époque n'étaient en général que de petits voiliers de 300 tonnes en moyenne et pour la plupart de Bordeaux.

» Il n'était certes pas sans intérêt d'avoir ici un certain nombre de ces modestes représentants. Dans ces mers balayées par les typhons, sur ces côtes rocheuses n'ayant que peu de phares et que des brumes épaisses rendent souvent très dangereuses, nos marins étaient à une école de navigation qui pour être fort rude n'en était que plus profitable. Malheureusement le nombre de ces voiliers n'a cessé de décroître ainsi que celui des vapeurs qu'on leur avait substitués quelque temps après. Les uns et les autres ont aujourd'hui totalement disparu. La compagnie des Messageries maritimes est devenue, pour ainsi dire, notre unique représentant. S'il survient, par hasard, dans le cours de l'année, un navire français qui ne lui appartienne pas, c'est un vapeur chargé de porter à Tientsin des matériaux de construction à des industriels français qui y ont entrepris des travaux pour le gouvernement impérial.

» La Compagnies des Messageries Maritimes a fait son apparition à Shanghaï en 1863.

» Elle avait établi une ligne annexe de Hong-Kong à Shanghaï et n'employait, pour la desservir, qu'un seul steamer, l'« Hydaspes », de 584 tonnes. Puis survinrent des paquebots plus grands, tels qae le « Labourdonnais » et le « Dupleix », de 900 tonnes environ. Shanghaï devint bientôt, à raison de sa prépondérance commerciale, le terminus de la grande ligne de Marseille en Extrême-Orient. Le type de nos courriers n'a pas cessé, dès lors de s'améliorer,

» C'est ainsi que cette année le « Yarra » et le « Salazie » retranchés de la ligne d'Australie, sont venus prendre la place de bateaux plus anciens. Ayant plus de 4000 tonnes de jauge brute, ces paquebots ne sont enregistrés dans les statistiques chinoises que pour 2200 tonnes environ de jauge utile, grâce aux nouveaux règlements inaugurés par le décret du 7 mars 1889.

» Si la ligne de Chine n'est pas celle qui rapporte le plus à la compagnie, il y a tout lieu de croire cependant qu'elle lui procure une part de ses bénéfices. Les exportations de France en Chine sont, il est vrai, tout-à-fait insuffisantes pour assurer des chargements : ce n'est pas le transport de quelques caisses de vins, de liqueurs et de conserves qui pourrait couvrir les frais de charbon de paquebots de cette dimension et acquitter un péage énorme au canal de Suez.

» Mais le déficit qui en résulte est en partie comblé par les marchandises étrangères transbordées des bateaux de la ligne hebdomadaire de Londres à Marseille par le Havre. Ce sera un auxiliaire et d'autant plus utile que beaucoup denos propres marchandises sont expédiées en Chine par Londres. Les tarifs de fret appliqués par la compagnie s'abaissent en effet, sur cette ligne spéciale, en raison inverse des distances.

» Cette bizarrerie provient de ce que les Messagerie maritimes peuvent n'avoir pas à redouter dans la Méditerranée la concurrence Anglaise, tandis que, du côté de l'Océan, elles sont plus ou moins contraintes par elles à conformer leurs prix aux siens. Il se trouve en conséquence que les négociants en vins de Reims et même de Bordeaux réalisent un bénéfice très sensible en faisant prendre à leurs expéditions la voie la plus longue. Le transport des vins en caisses leur coûterait de Marseille à Shanghaï 70 fr. la tonne française ; il leur revient de Londres à Shanghaï à 62 fr. 37 la tonne anglaise.

» Cette situation n'est pas aisément remédiable, mais il semble que la Compagnie pourrait, pour le moins en opérant un remaniement de ses tarifs, arrêter dans les ports français de la Manche et de l'Océan les marchandises qui ne font qu'y passer aujourd'hui pour aller trouver en Angleterre un fret plus avantageux. Quoi qu'il en soit, un fait demeure certain c'est que pour les Messageries Maritimes la grosse question est d'avoir des cargaisons suffisantes pour leurs départs d'Europe.

» Il leur est, au contraire, assez difficile de se procurer le fret de retour. Shanghaï exporte jusqu'à 40,000 balles de soie par an. Le grand marché des soies en Europe se trouvant être à Lyon, les 5/6 de cette riche marchandise sont envoyés en France, et, en raison de sa valeur. le fret en est très rémunérateur.

» Le « Calédonien » a embarqué, à son dernier voyage, la plus riche cargaison qui ait été exportée de Shanghaï depuis douze ans et pour laquelle il a été payé à l'agence de ce port pour 132,000 francs de fret.

» Les thés et les peaux destinés principalement à Londres sont une ressource de plus pour la Compagnie. Il est vrai que ses paquebots ne chargent pas toute l'année les articles dont nous venons de parler. Il y a la morte saison, qui dure environ novembre à mars. La rareté des marchandises est d'autant plus fâcheuse que, pendant les huit autres mois de l'année, les Messageries se sont trouvées, maintes fois, dans la nécessité de refuser des colis pour cause d'encombrement et ce, au grand mécontentement de leur clientèle. Comment remédier à cet état de choses.

» Il semble, au premier abord, que la Compagnie, ne pouvant, d'un côté, réduire en hiver le nombre de ses courriers, devrait, du moins, de l'autre, expédier dans les mers de Chine un paquebot supplémentaire pour y prendre les marchandises en souffrance à l'époque où elles se présentent en même temps de toutes parts. Malheureusement ici encore se retrouve la grosse difficulté que nous avons déjà signalée.

» Pour un voyage supplémentaire ne se soldât point en déficit, il faudrait que la Compagnie pût disposer en faveur de ce vapeur extra d'un fret quelconque pour son voyage de Marseille en Extrême-Orient. Et, nous l'avons vu, étant donnés les éléments de notre commerce, le problème n'est pas facile à résoudre : l'Agence de Shanghaï a très peu souffert de l'établissement de la ligne canadienne (dont nous parlerons plus loin), qui ne lui a guère enlevé que quelques passagers. Les agences plus lointaines du Japon ont été moins favorisées sous ce rapport.

» Aussi, pour maintenir sa situation sur les points extrêmes qu'elle dessert, la Compagnie songerait, dit-on, à créer un service spécial de bateaux express qui, doués d'une vitesse supérieure, pourraient, en négligeant quelques escales secondaires, mettre plusieurs jours de moins à accomplir le voyage.

» Les 264,660 tonnes entrées et sorties sous le pavillon français, se répartissent ainsi :

Shanghaï.....	104 navires	213.814 tonnes
Kioungtchéou	68	50.846
Total.....	172	264.660

« La totalité de ce mouvement est dû à la Compagnie des Messageries Maritimes.

» L'Escale de Kioungtchéou n'a pas grande importance pour elle, mais, se trouvant située sur le passage de la ligne qui relie Haïphong à Hong-Kong elle y prend quelques colis et surtout des passagers de pont.

» En somme, la Compagnie de navigation, qui seule nous représente dans les ports ouverts de la Chine ne fréquente que deux de ces ports. Il lui serait, d'ailleurs, impossible d'étendre son réseau. La place est prise, comme on le verra plus loin, par des Compagnies nombreuses qui se font entre elles, une telle concurrence, que l'avilissement des frets qui en résulte, est un obstacle évident à toute entreprise nouvelle. »

NOUVELLES DU JOUR

Une question

Paris, 7 mars. — Le *Figaro* pose la question suivante :

« Est-il vrai, qu'il y a 4 ou 5 ans, en 1888, par exemple, des bibliothèques municipales durent, par ordre supérieur, s'abonner au journal la *Lumière électrique*, fondé et dirigé par Cornélius Herz? »

L'incident Servan-Diestch

Le Havre, 7 mars.— L'incident Servan-Diestch paraît ne pas devoir avoir d'autres suites, le capitaine de l'*Allemania* ayant déclaré dans une lettre adressée aux témoins du capitaine Servan, qu'il ne s'était pas servi des expressions injurieuses à lui imputées par leur client.

Le capitaine Jaureguiberry commandant du cuirassé le «Neptune»

Paris, 7 mars. — Le capitaine de vaisseau Jaureguiberry, officier d'ordonnance de M. Carnot, va, dit-on, être nommé commandant du cuirassé le *Neptune*.

Une condamnation à mort dans l'Oise

Beauvais, 7 mars. — La Cour d'assises de l'Oise a condamné à mort le nommé Désiré Pontin, pour assassinat d'un cabaretier près de Compiègne.

Le voyage de Guillaume II en Italie

Rome, 7 mars. — La majorité des journaux libéraux et tous les journaux catholiques continuent à garder le silence sur le voyage de Guillaume II.

L'officieux *Folchetto* traite la question au point de vue politique, en disant que Guillaume II a compris la nécessité d'effacer la triste impression produite en Italie par les deux erreurs commises à Berlin et à Vienne à propos du jubilé de Léon XIII, et que son initiative louable à tous égards produit une excellente impression et atteint le but visé.

Rome, 7 mars. — Le *Secolo* croit que le voyage à Rome de l'empereur Guillaume n'est pas seulement un acte de simple courtoisie, mais qu'il a pour but aussi de sauver la triplice en danger et d'empêcher l'isolement de l'Allemagne, qui deviendrait inévitable, ajoute ce journal, par le rapprochement de l'Autriche et de la Russie.

Les élections espagnoles

Madrid, 7 mars. — On connaît aujourd'hui les résultats complets des élections. Les républicains coalisés ont obtenu 27 sièges en Espagne et 2 à Cuba. MM. Pi y Margall, Calmeron et Pedregal sont élus dans deux collèges.

M. Castelar et les républicains possibilistes, pour lesquels les ministériels libéraux ont voté, ont obtenu 14 sièges.

Dans la dernière Chambre, les républicains de toutes nuances n'étaient qu'au nombre de 24.

Un cyclone en Amérique

New-York, 7 mars.— Un cyclone a sévi dans la vallée du Mississipi; 29 personnes ont péri.

La police et le drapeau

Paris, 7 mars. — L'incident survenu aux obsèques du général Forquerey, vient de motiver un échange de correspondance entre le ministre de la guerre et le préfet de police. Des ordres vont être donnés au chef de la police municipale pour que désormais les gardiens de la paix, de service ou non, soient obligés de saluer *militairement* le drapeau sur le *passage de la troupe*.

L'affaire des faux poinçons

Paris, 7 mars. — L'instruction du procès Hémerdinger est actuellement terminée. Il y a dix sept accusés.

La chambre des mises en accusation va être saisie.

En dehors de MM. Hemerdinger, Sardat et de l'officier d'administration Meyer, qui est prison, les accusés sont des employés ou des ouvriers des manufactures de l'Etat ; ils sont poursuivis pour application et fabrication de faux poinçons et pour corruption de fonctionnaires.

Notre situation politique à Madagascar

Paris, 7 mars. — M. de Mahy déposera la semaine prochaine une interpellation sur notre situation politique à Madagascar.

Le testament de Mlle Ozy

Paris, 7 mars. — Le testament de Mlle Alice Ozy, dont nous avons annoncé la mort, a été ouvert hier. Sa fortune s'élève à plus de 3 millions. Elle a institué comme légataire universelle l'Association des artistes dramatiques, fondée par le baron Taylor et présidée par M. Halanzier, à charge par cette association d'exécuter des legs nombreux à sa famille et à ses amis.

On n'a trouvé dans ses testaments — il y en a quatre — aucune trace de la clause relative à sa biographie, clause par laquelle elle aurait laissé, comme on l'a dit, 50,000 francs à un éditeur chargé de publier sur elle un livre « juste et vrai. »

Mlle Ozy laisse 50,000 francs à M. Alidor Delzans, l'un de ses exécuteurs testamentaires. Cette somme va être immobilisée à la Caisse des dépôts et consignations et servira à des pensions ou à des secours littéraires.

L'assassin Vlista

Paris, 7 mars. — Vlista, l'assassin de Saint-Mandé, bénéficiaire d'une déclaration d'irresponsabilité partielle de M. le docteur Motet, vient d'être condamné par la Cour d'assises de la Seine à vingt ans de travaux forcés.

Les victimes du naufrage du « La Bourdonnais »

Paris, 7 mars. — Voici les noms des officiers et marins qui ont péri dans le naufrage du *La Bourdonnais* le 21 février à Sainte-Marie de Madagascar : MM. Guiffard, Ernult, Lance, enseignes de vaisseau; Fezacre, 1er maître-mécanicien; Doden, maître-mécanicien; Binder, maître-timonnier; Kerloizo, Paillac, fourriers; le Goff et Philippe, matelots fusiliers; Regoff, clairon; Lafargue, Honteberry, ouvriers mécaniciens. Les matelots de pont Donsdèbès, Geutces, Fartout, Degoazec, Sévenot, Carosse, Létrent, Thomas, Bérigot et l'agent civil Jauche.

Au Conseil des ministres

Paris, 7 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Le conseil s'est longuement occupé du projet de loi sur les caisses d'épargne qui doit venir en deuxième délibération à la Chambre.

MM. Tirard et Siegfried prendront la parole au nom du gouvernement.

LA PERTE DU « LABOURDONNAIS »

M. l'amiral Rieunier, ministre de la marine, a communiqué au conseil un télégramme annonçant la perte de l'aviso *le Labourdonnais* dans les eaux de Madagascar.

NOMINATIONS ADMINISTRATIVES

Le conseil a approuvé la nomination aux fonctions de conseiller d'Etat, en service ordinaire, de M. Lagarde, directeur de l'administration pénitentiaire, conseiller en service extraordinaire.

M. Lagarde est remplacé dans ses fonctions de directeur par M. Soinoury, directeur de la sûreté générale.

M. Fournier, préfet d'Oran, est nommé directeur de la sûreté générale.

Le rendement des impôts

Paris, 7 mars. — L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que les monopoles de l'Etat pendant le mois de février 1893.

Les résultats accusent une moins-value de 5,746,800 fr. par rapport aux évaluations budgétaires ; et une diminution de 9,640 francs par rapport à la période correspondante 1892. Les sucres accusent une moins-value de 3,672,000 francs et une diminution de 3,368,000 francs par rapport au mois de février 1892.

A la commission des douanes

Paris, 7 mars. — Dans une séance tenue ce matin, la commission a examiné le projet de convention commerciale entre la France et le Canada.

M. Georges Berger a été nommé rapporteur provisoire, avec mission de prendre auprès du ministère des renseignements complémentaires.

La commission a entendu ensuite le commencement du rapport de M. Georges Graux, sur les pétroles.

La Commission des finances du Sénat

Paris, 7 mars.— La commission des finances a entendu l'amiral Rieunier qui a fourni des explications sur le budget de la marine, puis les délégués des divers syndicats, entr'autres M. le marquis de Dampierre, des agriculteurs de France qui l'ont entretenue de la réforme des boissons, et enfin M. du Buit, bâtonnier de l'ordre des avocats qui a fait valoir ses observations sur la patente des avocats.

La gauche républicaine du Sénat

Paris, 7 mars.— En prenant possession de la présidence de la gauche républicaine, M. Magnin a prononcé un discours où il est dit que le groupe doit conserver ses traditions franchement républicaines, résolument progressistes. Il ne doit pas non plus se départir de la sagesse qui prépare les solutions, au lieu de les résoudre brusquement.

Parlant des travaux de la commission des finances dont il est membre, M. Magnin pense que le rapporteur général, M. Boulanger, pourra déposer son rapport du 18 au 20. Le dépôt, à cette date rapprochée, n'aurait pas été possible si la commission des finances n'avait décidé de disjoindre de la loi des finances 1893 la proposition de loi sur le régime des boissons, qui, mise sérieusement à l'étude, pourra être incorporée dans le budget de 1894, à moins que le Sénat ne décide de le renvoyer à une commission spéciale.

Retraite de deux généraux

Paris, 7 mars. — Il se confirme que le général de Miribel, chef d'état major général de l'armée, se retirerait pour raison de santé.

On donne comme son successeur probable M. le général de Boisdeffre, sous-chef d'état-major.

On parle également de la retraite du général Mathieu, commandant l'artillerie du 6e corps d'armée, qui serait remplacé par le général Gros.

Paris, 7 mars. — La *Liberté* dit, contrairement à la *France*, que le bruit du remplacement du général de Miribel à l'état-major général, n'est nullement confirmé.

Le choléra en Russie

Paris, 7 mars. — Le comité consultatif d'hygiène publique s'est réuni ce matin, et a entendu M. Proust qui a lu un rapport sur la marche du choléra en Russie et en Bulgarie.

En Russie, l'épidémie cholérique augmente très sensiblement.

A Podolsk-Kamienietz, chef-lieu du gouvernement de Podolie, on signale en moyenne 50 cas par jour dans le gouvernement de Podolie.

Des mesures sont prises dans la plupart des Etats de l'Europe, pour prévenir la réapparition du choléra.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Les gaz qui s'échappent de la cheminée des locomotives. — Corrosion des ponts métalliques sous lesquels passent les trains. — Mesure des sensations infiniment petites. — Le minimum perceptible de lumière. Choix de l'emplacement pour l'exposition de 1900. — Projet d'une Exposition toute en rez de-chaussée. — Emploi des trottoirs mobiles à gradins ou de chemins qui marchent.

Nous ne sommes pas encore près de voir la réalisation de projets tendant à remplacer les locomotives à vapeur par des locomotives électriques ou par tout autre système de traction opéré à l'aide du courant électrique. Il est donc encore temps d'attirer l'attention sur un inconvénient qui résulte de l'emploi, sur nos voies ferrées, de locomotives dégageant de la fumée. Plus le réseau de chemins de fer se développe dans un pays, plus on est obligé de supprimer les passages à niveau, si préjudiciables à la sécurité de l'exploitation des voies sur lesquelles circulent une grand nombre de trains.

Chaque passage à niveau est alors remplacé soit par un pont sur lequel passent les locomotives, soit par un passage en dessus. Dans ce dernier cas, la fumée des locomotives détruit assez rapidement les passages lorsqu'ils sont en fer. Pour se rendre un compte exact de l'influence nuisible des gaz contenus dans la fumée des locomotives sur le métal dont sont constitués les passages en dessus, on a fait à Rochester (Etats-Unis) des mesures sur un pont de 34 mètres d'ouverture. Ce pont est à mailles très serrées, du type américain, mais les barres du treillis sont rivées. Les membrures de semelles inférieure et supérieure sont constituées de cornières et de fers plats, tandis que les barres inclinées des treillis ou diagonales, pour employer l'expression technique, sont en simples cornières.

Le pont livre passage à une route ordinaire et à un tramway-électrique. Sa construction remonte à 1879. Les mesurages effectués sur les différents éléments du pont ont démontré que l'action corrosive des gaz qui s'échappent de la cheminée de la locomotive s'est exercée parfois de façon à réduire de près de la moitié l'épaisseur des cornières des barres et de la semelle exposées directement au contact de la fumée.

On voit donc que la peinture dont on revêt les barres des ponts métalliques ne les préservent pas très efficacement contre la corrosion des gaz de la combustion.

***

M. Charles Henry poursuit ses recherches intéressantes sur la mesure des sensations infiniment petites.

Après avoir déterminé la dose minimum de parfum dont le sens olfactif est susceptible de nous révéler la présence, ce savant a étudié le minimum perceptible de lumière. Aubert, déjà, a indiqué pour ce minimum une intensité 300 fois moindre que celle des rayons de la pleine lune.

Mais, outre que cette indication est un peu vague pour les travaux scientifiques, l'éclairement produit par la pleine lune, dans les meilleures conditions atmosphériques, sur l'écran translucide du photomètre de M. Charles Henry, n'est que le 0, 272e d'une bougie servant d'étalon pour les mesurages. En admettant que la quantité de lumière transmise par cet écran n'est que les 0, 03 de la lumière incidente, il en résulte pour l'intensité perçue, environ la valeur de 0, 008 de bougie qui, divisée par 300, donne 0, 000 026 7 de bougie.

Ce nombre est en réalité trop grand. Appliquées à la détermination du minimum perceptible, les méthodes photométriques usuelles ne peuvent conduire qu'à des résultats fautifs. Le minimum perceptible de lumière est en effet de 29 milliardièmes de bougie à la distance de 1 mètre.

***

La Commission nommée par le Ministre du Commerce pour faire choix d'un emplacement pour l'Exposition de 1900 n'a pas encore achevé ses travaux. Parmi les nombreuses propositions faites dans ce but, nous croyons devoir signaler celle dont nous trouvons le résumé dans le dernier numéro de la *Revue Universelle*.

L'auteur de cette proposition, M. le docteur C. Barnay, est parti de cette idée que l'ensemble de l'Exposition de 1900 devrait être placé sur une seule ligne d'une largeur peu considérable, mais suffisamment longue pour permettre d'aligner bout à bout toutes les sections, et de faire l'Exposition toute en rez-de-chaussée. De la sorte, rien ne serait plus facile aux visiteurs que de la suivre méthodiquement, et sans en omettre à leur insu des parties importantes, malgré les meilleurs indicateurs.

Un emplacement qui paraît très bien remplir cette condition de largeur suffisante et de longueur presque illimitée, est celui des fortifications de Paris, dans la partie comprise entre le viaduc d'Auteuil et le chemin de fer de l'Ouest ou la plaine Saint-Denis.

On sait qu'il y a longtemps qu'il est question de la suppression de cette partie de l'enceinte fortifiée dont l'importance stratégique est complètement nulle. Dans le cas où cet emplacement serait adopté, on pourrait, dans toute la longueur occupée par l'Exposition, faire usage de trottoirs mobiles à gradins pour la plus grande commodité des visiteurs qui pourront de la sorte voir défiler devant leurs yeux et sans fatigue aucune toutes les parties de la future Exposition qui certainement dépassera en splendeurs toutes celles qui ont été organisées jusqu'à présent.

Henri Farjas.
Directeur de la *Revue Universelle*.

CHOSES ET AUTRES

A la sortie d'une messe de mariage :
« Y avait-il de jolies toilettes ? »
« Adorables ! des robes claires d'une richesse éblouissante. »
« La mariée était en blanc? — Naturellement. »
« Et le mari ? — En foncé. »

***

— Deux banquiers avaient une altercation :
« Vous êtes une canaille ! » disait l'un.
« Et vous un voleur. »
« Parbleu, s'écria un confissier, ce n'est pas la peine de vous disputer, vous avez tous les deux raison. »

***

Boireau, cérémonieux.
— Bonjour, chère madame, comment se porte monsieur votre mari?
La dame, naïve :
— Oh ! monsieur mon mari ! vous qui le tutoyez...
Alors, Boireau :
— Tiens, c'est parbleu vrai. ... Comment va « ton » mari ?

***

Feuillets détachés d'album :
Les manières, qu'on négige comme de petites choses, sont souvent ce qui fait que les hommes décident de vous en bien ou en mal. (Mme de Maintenon.)

***

Les ruisseaux babillent beaucoup parce qu'ils manquent de profondeur, les grands fleuves sont silencieux. (Guizot.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La station de Carême à Notre-Dame. — Le savant conférencier, le R. P. Roland, a parlé mardi soir du mérite, la suite naturelle de la vertu, puisque la vertu est méritoire; le mérite qui est une attente et auquel la récompense divine est promise. Le R. P. Roland a dit, en général, combien le mérite rendait belle et resplendissante une âme vertueuse, puis il est entré dans le développement de son sujet.

Le mérite implique la liberté de l'action, liberté inhérente d'ailleurs à l'homme : il n'y aurait pas de mérite à faire tel ou tel acte si nous n'étions pas libres.

Il implique encore l'action libre et bonne; la volonté de rapporter toute action à Dieu, en méprisant les choses humaines et en plaçant Dieu au sommet de sa vie; la progression indéfinie, la marche continue et sans arrêt vers la perfection; enfin la stabilité dans le bien qui est le couronnement de tout ce qui précède.

Après avoir dit quelques mots du caractère particulier de bonheur que le mérite imprime à toute âme vertueuse, l'éloquent dominicain a prouvé que si le mérite était une attente, cette attente n'est ni aussi incertaine que les événements de l'ordre physique, ni aussi vaine que la parole et les promesses des hommes. Il s'agit ici, en effet, de la parole et des promesses de Dieu.

Les résultats d'une adjudication. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hervé Mille, adjoint au maire, assisté de MM. Julien Coutelier et Henri Thérin, conseillers municipaux, une adjudication pour la mise en état de viabilité de la rue des Anges. On a dû procéder à deux tours successifs, et finalement à un tirage au sort.

Au premier tour se sont présentés : MM. Vandekerckhove et Cie, de Roubaix, avec 4 0/0 de rabais ; A. Carette-Dubureq, de Roubaix, avec 5 0/0; Antoine Labbe, de Lille, avec 5 0/0; Léon Honoré, de Roubaix, avec 6 0/0 ; Mme veuve Bauduin, de Tourcoing, avec 6 0/0 ; MM. François Sauvage, de Lille, avec 8 0/0 ; Clovis Bleuzé, de Houplines, avec 8 0/0.

Au second tour, MM. François Sauvage et Clovis Bleuzé ont maintenu respectivement leur premier rabais de 8 0/0

Le tirage au sort a favorisé M. Clovis Bleuzé, qui a été déclaré adjudicataire.

Le devis s'élève à la somme de 38,000 fr. y compris celle de 3592 fr. 80, pour dépenses imprévues. Le cautionnement à verser est de 1300 fr.

Société des Sauveteurs du Nord. — *Section de Roubaix.* — Dans sa réunion de dimanche, M. Agapit Vanacker a été nommé vice-président, en remplacement de M. Alfred Marais, non acceptant.

Un tir aux pigeons au Stand du Breucq. — L'Union régionale des tireurs aux pigeons organise un tir aux pigeons qui aura lieu, au Stand du Breucq, le 13 mars, lundi de la Mi-Carême. Voici le programme :

1° à 1 heure 1/2, poule handicap; 2. id., poule à 25 mètres; 3° Grand prix handicap. — 1er prix, une médaille en vermeil et 45 0/0 des entrées; 2e, une médaille en argent et 25 0/0 des entrées; 3e, une médaille en bronze et 15 0/0 des entrées. 7 pigeons. — Entrée : un louis.

Poule handicap; poule à 28 mètres; poule au doublé. — L'entrée des spectateurs est de un franc.

Une tentative de suicide. — Mardi matin, vers neuf heures, un jeune homme âgé de 28 ans, M. Eugène Tobie, journalier, demeurant chez ses parents, au hameau du *Bon Fraisier*, eut une discussion avec son père, qui le congédia.

Eugène Tobie, désolé d'une décision aussi sévère, s'en alla, sans mot dire, se dirigeant du côté du canal. Arrivé au Pont du Triez, il monta sur le parapet et se jeta à l'eau. Un courageux citoyen se porta à son secours. Ramené sur la berge, M. Tobie se jeta de nouveau dans le canal; une seconde fois, on le sauva. On l'avait transporté sur le pont, et l'on était allé dans une maison voisine chercher des secours, quand Tobie se précipita une troisième fois dans l'eau.

Une troisième fois aussi, le sauveteur se dévoua, et après beaucoup d'efforts, parvint à le ramener. Il était temps, car le malheureux jeune homme ne donnait plus signe de vie. Des soins énergiques lui furent prodigués, puis il fut reconduit à son domicile, en voiture.

Quant au courageux sauveteur, dont nous n'avons pu savoir le nom, il s'est dérobé aux ovations de la foule qui s'était portée sur les bords du canal.

Un accident de voiture, rue Franklin. — Dans l'après-midi de mardi, vers quatre heures et demie, un petit garçon de huit ans, Oscar Leroux, demeurant chez ses parents, rue Franklin, a été renversé par une voiture à bras, en face de son domicile. Une des roues lui a passé sur la jambe gauche.

On a transporté l'enfant chez M. Leroy, pharmacien, rue de Condé, qui lui a prodigué les soins les plus empressés, et a constaté que ses contusions ne présentaient pas la moindre gravité.

Un feu de cheminée s'est déclaré mardi matin, rue du Curé, chez M. Loucke, débitant de tabac. M. le commandant Hubert a fait immédiatement venir sur les lieux deux pompiers munis de tuyaux. Aucune suite sérieuse, au reste, et dégâts insignifiants.

Trois arrestations. — Mardi après-midi, M. Brouillard, agent de sûreté, a procédé à l'arrestation, pour affaire de mœurs, de trois jeunes filles qui demeuraient dans un estaminet à l'angle des rues des Longues-Haies et Sainte-Elisabeth.

Une autre arrestation, celle d'un jeune homme également impliqué dans cette affaire serait imminente.

Le nouveau curé de Wasquehal. — Nous avons annoncé la nomination de M. Plouchart comme curé de Wasquehal. M. Plouchart est né à Bousies, en 1849. En 1877, il fut ordonné prêtre et appelé, en qualité de vicaire, à Wattrelos. En quittant cette commune, en 1885, pour remplir les fonctions du curé à Beugnies, il y laissa les meilleurs souvenirs.

Le séjour de M. Plouchart à Beugnies fut de quatre ans : en 1889, il était appelé à Coutiches, d'où il arrive à Wasquehal.

Dans ces dernières années, avec M. le chanoine Valin et M. l'abbé Boidt, curé d'Estaires, M. Plouchart s'est activement occupé de l'organisation du pèlerinage diocésain à Lourdes.

Personne, parmi les pèlerins, n'a perdu le souvenir de son obligeante bonté.

Croix. — *Une attaque nocturne.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 3 heures, M. Désiré Quennoy, demeurant Place du Croix, a été assailli par trois individus à la hauteur de l'estaminet du Trocadéro. Ils lui ont enlevé sa montre et sa chaîne en or, ainsi que son porte-monnaie, contenant 18 francs ; ils ont ensuite pris la fuite.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Séguin, commissaire de police.

— *Maraudeurs arrêtés.* — Mardi matin, M. Seguin, commissaire de police, apprenait par la rumeur publique, qu'un individu avait offert en vente, chez deux marchands de volaille, Maton et Cornorand, demeurant rue de Lille, trente poules dont plusieurs tuées.

Le magistrat ouvrit immédiatement une enquête. Le fait était exact. Le vendeur était un certain Charles-Louis Dubar. Il avait dit aux marchands de volailles que ces poules provenaient d'une ferme incendiée, qu'elles étaient faciles à prendre, et qu'ils n'avaient rien à craindre de ce côté. Moyennant 2 francs, 1 fr. 50, et finalement 1 franc pièce, ils pouvaient en prendre livraison.

M. Séguin procéda à une visite domiciliaire chez Dubar et l'interrogea. Celui-ci répondit que les deux marchands qu'il ne connaissait pas lui avaient proposé l'achat de ces poules en échange d'une récompense. Pendant la perquisition, la femme Dubar transporta subitement sur un tas de fumier, à cinquante mètres de la maison, un sac contenant trois lapins dont un était coupé en morceaux. Revenue au logis et interrogée à cet égard, elle avoua que ces lapins étaient le produit d'un vol commis par un individu du nom de Jules Roelans, condamné à diverses reprises pour vol.

Il est *maintenant établi* que deux de ces lapins ont été volés, dans la nuit de lundi à mardi, chez un cabaretier nommé Joveneau, habitant à proximité de la gare de Wasquehal par le même Dubar, aide de Roelans et d'un autre individu nommé Désiré Bulteau résidant à Wasquehal. Quant au troisième lapin, il a été enlevé dans la nuit de dimanche à lundi par Dubar et Bulteau au préjudice des époux Mescard, habitant au chemin d'Epinoy, chez lesquels ils s'étaient introduits par escalade.

L'enquête a abouti à l'arrestation de ces individus. On croit tenir les auteurs des vols de volailles commis dernièrement dans la banlieue.

Communications diverses

Société des Sauveteurs du Nord. — *Section de Roubaix.* — Une grande loterie à 0,25 cent. le numéro est organisée par la société; on fait appel à la générosité publique.

Prière d'adresser les lots et les demandes de billets, à M. Paul Watine, vice-président, rue Pauvrée et à M. Agapit Vanacker, vice-président, rue des Fabricants.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France. 34043

Cuisine. — Pour satisfaire au désir de nos lectrices, nous mettons à leur disposition, à la librairie du *Journal de Roubaix*, au prix exceptionnel de trois francs, le livre de cuisine dans lequel nous puisons, depuis deux ans, nos menus et nos recettes.

Chers lectrices, avez-vous quelqu'un à dîner, êtes-vous embarrassées pour votre plat du jour, consultez *La véritable cuisine de famille*, avec trente menus maigres et gras pour chaque mois de l'année, menus appropriés aux productions de la saison avec des renvois aux pages où sont traités les plats qui les posent.

Recettes très simples, peu coûteuses et donnant quantités.

Toutes les ménagères voudront se le procurer.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

Imprimerie Alfred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Une excellente innovation. — Dans des villes d'industrie et de commerce comme les nôtres, dont la prospérité est intimement liée au développement des relations extérieures, l'étude de la géographie commerciale s'impose plus que jamais. Aussi nous ne saurions trop approuver l'initiative prise par la Société de Géographie d'ouvrir, dans ses concours annuels, une section à la géographie commerciale.

Nous attirons sur cette innovation toute l'attention de nos employés de commerce appelés à participer à ce concours. Les questions seront posées par un comité de négociants et les corrections seront faites par ce même comité. Le concours aura lieu en juillet prochain.

Une descente du Parquet. — Mardi après-midi, M. Dassonville, juge d'instruction, est venu à Tourcoing et s'est rendu aux Magasins généraux où il a entendu plusieurs dépositions.

Tombé d'une échelle. — Dans l'après-midi de lundi, M. Marcelin Stalens était occupé à faire un déménagement chez M. Cornille-Dervaux, rue de Paris. Il était monté sur une échelle quand il perdit soudain l'équilibre, et fut précipité sur le sol.

On releva le malheureux perdant du sang en abondance et on le transporta à son domicile aux Orions. M. le docteur Dumont, appelé à lui donner des soins, constata une large plaie au genou et de nombreuses contusions à la tête. La guérison de ces blessures nécessitera un repos de plusieurs semaines.

M. Marcelin Stalens est veuf et père de deux enfants.

Un déserteur prussien. — Mardi après-midi s'est présenté à la police, disant qu'il avait l'intention de contracter un engagement dans la légion étrangère le nommé Joseph Wolf, âgé de 28 ans, né à M. Glabare, province de Dusseldorf. Il sortait de la colonie agricole de Merclaës (Belgique). Il a fallu le croire sur parole car il n'avait aucun papier. Il sortit pendant qu'on lui préparait les pièces nécessaires. Mais à 8 heures du soir, il n'avait pas encore reparu.

Halluin. — *Un forcené.* — Un ouvrier de fabrique, Henri Schaessens, de nationalité belge, avait bu, hier, plus que de raison. Il se présenta devant M. Duquenne, commissaire de police, pour formuler une plainte. A un certain moment, il se mit à outrager le magistrat qu'il traita de « sale français. » M. Duquenne le fit enfermer dans la chambre de sûreté. L'autre n'en continua pas moins ses invectives.

Il prétendait qu'étant socialiste, il ne devait pas être arrêté. Il fit un tel tapage à la chambre de sûreté, qu'on dut l'attacher. En outre, il brisa la lucarne intérieure en bois de chêne et tenta même de forcer la porte, qui a résisté à ses efforts. On évalue les dégâts à une quinzaine de francs.

Cet individu, qui a déjà été condamné, sera transféré incessamment à la maison d'arrêt de Lille sous l'inculpation d'outrages, rebellion, bris de prison, ivresse et tapage nocturne.

Insulte et voies de fait. — Deux ouvriers de ferme, Jean Boddin et Théophile Schedeman, ayant fait du tapage et s'étant livré à des insultes et voies de fait à l'égard d'un journalier, Pierre Vercouter, de Linselles, ont été l'